



Liste des 10 principaux points à suivre pour mettre son établissement CHR en conformité / RGPD

(Café, hôtel, restaurant, brasserie, discothèque, traiteur, camping, chambre d'hôtes.....)

- 1/ Lister l'ensemble des activités de votre entreprise CHR qui vous amènent à collecter des données personnelles concernant des salariés, des clients, des prestataires / fournisseurs
- 2/ Répertorier pour chacune de ces activités les informations sur la collecte et le traitement de ces données
- 3/ Effectuer un tri pour chacune de ces activités et s'assurer que vous respectez les principes du RGPD
- 4/ Vérifier que chaque outil (mailing, CRM, PMS, newsletter.....) est utilisé conformément aux conditions réglementaires prévues
- 5/ Assurer le respect du devoir d'information des personnes concernées : salariés, clients
- 6/ Mettre en œuvre le principe de coresponsabilité avec vos sous-traitants (CRM PMS PAIE...)
- 7/ Assurer le principe du droit d'accès, de rectification....des personnes dont vous collectez les données
- 8/ Evaluer le niveau de sécurité des données personnelles dans votre entreprise
- 9/ Garantir l'intégrité des données collectées en minimisant les risques de perte ou piratage
- 10/ Identifier les risques, prendre du recul et se fixer un plan d'actions

